

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 14 Décembre 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUILLAUME Marie-Hélène et M. POINTEAU Jean-Luc.

OBJET :	<i>Attribution de compensation – CLET.</i>
----------------	--

N° 2017 / 12 / 03

Monsieur Cédric MORMANN, président de la CLET (Commission locale d'évaluation des transferts) du Pays de Blain, rappelle le déroulement du travail de la CLET en 2017, portant sur le transfert des « associations sportives d'intérêt communautaire », le transfert du PLU et la location des locaux de l'Office de Tourisme par le pays touristique.

Ces transferts ont un impact sur le calcul de l'attribution de compensation par communes du Pays de Blain.

Vu les rapports de la C.L.E.T. en date du 29/05/2017 et du 18/09/2017 ;

Vu les modifications des statuts du Pays de Blain en 2017, validées par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 8 novembre et du 6 décembre 2017, approuvant les rapports de la CLET des 29/05/2017 et 18/09/2017, ainsi que les répartitions d'attributions de compensation par communes.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité et Économie » en date du 20 novembre 2017.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VALIDE la répartition des attributions de compensation par commune ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2017 (subventions associations sportives) :

<i>BLAIN :</i>	<i>555 720,38€</i>
<i>BOUVRON :</i>	<i>754 494,79€</i>
<i>LA CHEVALLERAISS :</i>	<i>-934,99€</i>
<i>LE GÂVRE :</i>	<i>-14 862,55€.</i>

VALIDE la répartition des attributions de compensation par commune ci-dessous à compter du 1er janvier 2017 (PLU) :

<i>BLAIN :</i>	<i>539 620,38 € ;</i>
<i>BOUVRON :</i>	<i>746 494,79 € ;</i>
<i>LA CHEVALLERAISS :</i>	<i>- 3 634,99 € ;</i>
<i>LE GÂVRE :</i>	<i>- 18 062,55 €.</i>

VALIDE la répartition des attributions de compensation par commune ci-dessous à compter du 1er janvier 2018 (Locaux OT) :

<i>BLAIN :</i>	<i>532 620,38 € ;</i>
<i>BOUVRON :</i>	<i>746 494,79 € ;</i>
<i>LA CHEVALLERAISS :</i>	<i>- 3 634,99 € ;</i>
<i>LE GÂVRE :</i>	<i>- 18 062,55 €.</i>

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 22 Décembre 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20171221-CM-2017-12-03-
DE

Date de télétransmission : 22/12/2017

Date de réception préfecture : 22/12/2017

du Conseil municipal du 21 Décembre 2017
Délibération n° 2017 / 12 / 03